



## **PETITE ENFANCE**

### **APPEL à la GRÈVE le 2 février 2021**

La Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, dite « ASAP », a autorisé le gouvernement à réformer par ordonnances les modes d'accueil du jeune enfant. La « réforme Adrien Taquet », Secrétaire d'État à l'Enfance et aux Familles, va être mise en œuvre progressivement tout au long du premier semestre 2021.

Elle prévoit :

- L'augmentation des capacités des micro-crèches qui passent à 12 enfants au lieu de 10 avec la possibilité en plus à titre dérogatoire d'un accueil en surnombre (115%).
- 15 % d'enfants accueillis en surnombre en crèche tous les jours.
- Un ratio d'encadrement en crèche de 40/60 calculé en moyenne annuelle avec l'inclusion des apprentis dans le calcul du taux d'encadrement à hauteur de 15 % des dérogations à 5,5m<sup>2</sup> en « zone dense » au lieu 7m<sup>2</sup> de la surface minimale par enfant.
- Un seul professionnel pour accueillir jusqu'à 3 enfants en horaires atypiques.
- Un professionnel pour 6 enfants même les bébés.
- Seulement 1/2 heure de temps d'analyse de la pratique par mois en crèche et rien de tangible de prévu pour les assistants maternels.
- Des Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE) qui pourront diriger tout type d'EAJE sans expérience professionnelle de terrain préalable dans les petites et moyennes crèches.

L'objectif de la réforme, l'augmentation du nombre de places en accueil de jeunes enfants se fait sans financements supplémentaires. Elle engendre la dégradation de la qualité d'accueil des enfants et des conditions de travail des salariés. La FNAS FO revendique un financement à hauteur des besoins

et n'acceptera pas cette logique de productivité au détriment du bien-être et de la sécurité des enfants.

#### **La FNAS FO revendique :**

- Des ratios d'encadrement à 50/50 hors apprentis comptés dans le taux d'encadrement.
- La suppression de l'accueil d'enfants en surnombre.
- Le maintien d'une surface de 7m<sup>2</sup> pour tous les enfants.
- Un temps d'analyse de la pratique dans tous les modes d'accueil : au minimum 2 heures par mois considéré comme du temps de travail effectif.
- Présence d'un professionnel pour 5 enfants.
- La présence d'au moins deux professionnels lors d'horaires atypiques.
- Le financement de postes de personnels qualifiés à hauteur des besoins avec la revalorisation des rémunérations.
- Un plan ambitieux de formation de professionnels qualifiés.
- Un véritable accès à la formation continue qualifiante pour tous les salariés notamment pour les accompagnants éducatif Petite Enfance et les assistants maternels afin qu'ils ou elles puissent accéder à la promotion professionnelle.

Dans le contexte sanitaire difficile, les salariés de la Petite Enfance ont fait leur travail et se sont mobilisés face à la pandémie afin d'assurer la continuité de l'accueil des jeunes enfants. Comme de nombreux salariés dits de « seconde ligne », ils ont permis au pays de continuer à fonctionner.

- Pour une reconsidération et une revalorisation de nos métiers.
- Pour l'extension du Ségur de la santé, au secteur de la Petite Enfance.
- Pour une augmentation de salaire de 183 €.
- Pour faire reculer le gouvernement sur la réforme Taquet.

**TOUS ET TOUTES EN GRÈVE**  
**LORS DE LA JOURNÉE NATIONALE DU 2 FÉVRIER 2021**

Paris, le 27 janvier 2021